

ABEILLES, EGLISE ET APIES, où l'on retrouve l'apié de Raybaud

En 1761 les marguilliers* de la confrérie du Saint Sacrement procèdent à un achat de ruches neuves.

« *Achat de ruches neuves - Payé aux mégers pour achat des ruches neuves achetées pour l'usage des apiers, savoir : A Antoine Audemard, Antoine Jean et à la veuve Chabarat pour un total de 55 livres 10 sols ».*

« *Cire payée aux mégers* et autres – Payé aux mégers des confréries et autres pour leur moitié de leur cire jaune remise aux dits marguilliers, savoir : d'Antoine Jean 3 livres 14 onces, de Jean Chabert 27 livres, d'Antoine Audemard 11 livres 8 onces, d'Antoine Bremond 19 livres 8 onces, de la veuve Chabarat 11 livres. Total 76 livres 14 onces, pour moitié aux mégers soit 37 livres 7 onces à 22 sols l'once soit 42 livres 5 sols 7 deniers. Plus acheté à Clément Raybaud 20 livres ½ de cire pour 20 livres 10 sols ».*

« *Cierges achetés au sieur Arbaud » -NDLR Le sieur Arbaud était fabriquant de cierges et bougies à Draguignan – Payé au sieur Arbaud 138 livres 9onces ¼ de cierges pour 207 livre 17 sols. Déduit 95 livres 12 onces de cire jaune à lui remise l'été précédent à 25 sols la livre soit 121 livres 2 sols 6 deniers. Reste net 86 livres 14 sols 6 deniers ».*

Sources : Archives Dé partementales Fonds Fedon 7 J 40.

*Le **marguillier**, en latin médiéval le matricularius, est celui « qui tient un registre ou un rôle (matricula) ». La première fonction connue du matriculaire, était d'immatriculer les pauvres de l'église, c'est-à-dire de les inscrire sur le registre d'aumône. Ce n'était pas une profession mais une charge généralement tenue par trois personnes par confrérie. Aux Arcs les Marguilliers pour avoir des revenus géraient aussi l'organisation de la foire de St Jean qui se tenait près de la chapelle dédiée à ce saint et vendaient les néoules pour la fête de St Sébastien.

*Le **méger**, mot dérivé du provençal meg (moitié). C'est un fermier qui partage avec le propriétaire les produits de la récolte ou du troupeau.

Franck DUGAS 2017